

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-21

**Objet : Soutien aux associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.**

**Rapporteur: M. PLANCHETTE**

La Ville de Metz est engagée dans un soutien actif aux associations culturelles avec la volonté d'encourager les actions dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.

La Ville témoigne de son intention toute particulière à valoriser la mémoire en soutenant plusieurs acteurs qui s'impliquent dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Parmi ceux-ci, Historia Metentis organise tout au long de l'année des colloques, des conférences, des études autour du patrimoine messin et prévoit l'édition d'un ouvrage sur les fortifications médiévales de Metz. L'association du Fort de Metz-Queuleu, label "Tourisme de mémoire-Moselle de 1870-1945", planifie quelques chantiers pour améliorer les visites ouvertes au public : travaux d'entretien et sécurisation des espaces de visites, mise en place d'une signalétique informative en plusieurs langues et d'une scénographie intégrant le cadre naturel du site.

Les prochaines Journées Européennes de la Culture Juive-Lorraine inscriront un programme dense de septembre à décembre 2017 dans l'agglomération messine, avec un accès quasiment libre à l'ensemble de la programmation construite autour de la thématique des diasporas (expositions, conférences, colloques, concerts et spectacles...).

Dans le domaine littéraire, le Comité Erckmann-Chatrion organisera le 6 novembre prochain à l'Hôtel de Ville de Metz, la 89<sup>e</sup> édition du Prix Erckmann-Chatrion, dit "Goncourt lorrain". Ce sera l'occasion pour le jury de mettre à l'honneur un auteur lorrain.

Au vu des différentes demandes associatives en matière culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 15 200 € dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

**D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 15 200 € aux associations suivantes œuvrant dans le domaine de l'histoire et des lettres :

#### Aides au fonctionnement

- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 500 €
- Historia Metensis	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
- Association du Fort de Metz-Queuleu	1 000 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine	1 000 €
- Les Amis de Verlaine	1 000 €
- Amis des Manufactures des Tabacs et Allumettes Messines	500 €
- Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €

#### Aides au Projet

- Journées Européennes de la Culture Juive –Lorraine (Organisation des Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs du 3 septembre au 3 décembre)	4 500 €
- Comité Erckmann Chatrian (Organisation du Prix Erckmann Chatrian le 7 novembre à l'Hôtel de Ville)	1 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle Commissions : Commission des Affaires Culturelles Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**